

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11 Mai 2015  
COMPTE-RENDU**

Etaient présents:

Isabelle Smith-Naura, présidente  
Eric Daudé, vice-président  
Lyazid Fourar, trésorier  
Sandrine Féron, secrétaire  
Françoise Taufflieb, vice-trésorière,  
Natasa Barrier, représentante des parents d'élèves  
Jean-Pierre Faou, proviseur  
Jean-Yves Gillon, attaché de coopération éducative  
Guy Rapp, directeur de l'école primaire  
Claire Fleury, directrice administrative et financière  
Gaëlle Castrec, représentante des personnels enseignants

Etaient excusés :

Anne Coulon-Rana, représentante des parents d'élèves  
Bénédicte Opsomer, représentante suppléante des parents d'élèves  
Michael Barrett, représentant des parents d'élèves  
Ana Amaya, représentante titulaire des personnels administratifs

**Ordre du jour prévisionnel**

- 1/ Point sur les effectifs
- 2/ Présentation des résultats du travail de la CRH
- 3/ Présentation du travail sur la prévention des séismes
- 4) Point sur les travaux
- 5/ Validation des statuts - articles 5 à fin
- 6/ Questions diverses

Un membre absent du conseil a donné une procuration de vote.

**1/ Point sur les effectifs**

Suite à la 2ème commission d'admission de mai, la présentation de la structure reste une hypothèse, la composante des effectifs n'étant pas assez stable pour le moment, les familles de 40 élèves ne se prononcent pas sur la réinscription éventuelle de leurs enfants (27 NSP +13 non répondus). Contrairement à l'année passée les inscriptions sont plus nombreuses en élémentaire, notamment en maternelles, ce qui montre que les projections sont difficiles d'une année sur l'autre.

A ce jour, le lycée a reçu 60 demandes d'inscription pour 73 l'an dernier à la même période. Il y avait, à date, 152 inscrits au secondaire contre 138 cette année ; 214 en élémentaire, dont 62 en maternelles (notamment en PS 16 contre 11 l'année dernière).

Compte-tenu du nombre d'élèves dans certaines divisions, il est demandé au proviseur de présenter pour le prochain conseil 2 scénarios chiffrés intégrant un dédoublement de classe en 6ème.

*AS*

## 2/ Présentation des résultats du travail de la CRH

### 2.1. / Point taux euros/roupies

La CRH présente ses propositions pour le paiement des salaires pour les mois de mai, juin, juillet et août :

a) personnels non enseignants dont le salaire de base est inférieur à 1150 euros.

*Paiement au taux de 1eur = 80 inr , comme depuis le début de l'année*

b) personnels enseignants et non enseignants niv 7 et 8.

*La proposition de la CRH est de maintenir le paiement à un taux de 1eur=70 inr tant que le taux réel eur-inr se situe entre 1eur = 65 inr et 1eur = 75 inr (« fourchette »), ainsi que de mettre une prime compensatoire dont l'objectif est de couvrir l'inflation cumulée non couverte par le paiement au taux de 1eur = 70 inr*

Le montant de cette prime est calculée sur la base de 70 000 inr (part soumise à l'inflation) et le taux de 12% (inflation cumulée non couverte) et représente 11900 inr. Ce montant est fixe quelque soit le montant du salaire de base.

Il sera versé à 100% dans le cas où 100% du salaire est payé en roupies, ou si la part versée en roupie est supérieure ou égale à 70 000 inr. Si la part du salaire versée en roupies est inférieure à 70 000 inr, la prime sera payée au pro rata de cette part vs 70 000 inr.

Cette prime est mise en place tant que le taux de paiement du salaire est à 1eur=70inr, selon le mécanisme de « fourchette ».

Le montant du salaire versé en roupies et en euros devra être figé par les personnels pour les mois de mai, juin, juillet et août. La part roupie ne pourra être supérieure au montant versé en roupies en avril.

c) primes de transport et d'installation.

- La prime de transport est actuellement versée pour les personnels de nationalité française à temps plein, dans la mesure où le conjoint n'est pas déjà bénéficiaire d'un avantage de même nature.

*La CRH propose qu'elle soit versée au pro rata de la quotité horaire à partir de contrats à 50%, en suivant les mêmes conditions.*

- La prime d'installation pour les nouveaux personnels venant de l'étranger est perçue une fois au début du contrat, pour les contrats à temps plein, dans la mesure où le conjoint n'est pas déjà bénéficiaire d'un avantage de même nature.

*La CRH propose qu'elle soit versée au pro rata de la quotité horaire à partir de contrats à 50%, en suivant les mêmes conditions qu'actuellement.*

**Vote** : portant sur l'ensemble des propositions faites par la CRH

**7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)**

**=> La délibération est adoptée**

### 2.2./ Demande de revalorisation d'un enseignant

Une demande a été envoyée à la CRH, pour revalorisation : la CRH a considéré vus les diplômes fournis, que le placement sur la grille des salaires est correct : actuellement, le demandeur est positionné niveau 2 échelon 3.

*NBT*

Cependant, la CRH souhaite reconnaître et valoriser l'investissement et le travail du demandeur.

*La proposition de la CRH est un passage au niveau 2 échelon 4 effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2015.*

**Vote** : passage de l'enseignant au niveau 2 échelon 4 effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)**

**=> La délibération est adoptée**

### **2.3./ Demande du fonds de solidarité**

La CRH a reçu la demande d'un personnel pour une aide suite au tremblement de terre au Népal. Ce personnel fait face à d'importantes réparations dans la maison où demeure toute sa famille.

*La CRH propose un versement du fonds de solidarité à hauteur de 105 000 inr.*

**Vote** : versement du fonds de solidarité à hauteur de 105 000 inr pour ce personnel.

**7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)**

**=> La délibération est adoptée**

### **2.4./ Candidatures ATSEM, Professeur des écoles, Professeur remplaçant en élémentaire.**

Le directeur présente les besoins et le classement validé par la CRH :

- Poste d'ATSEM : un poste à pourvoir
- Professeur des Ecoles : 4 postes à pourvoir, 3 postes pour classes 70/30 (20h) et un poste à temps plein
- Professeur remplaçant en élémentaire : un poste à pourvoir

**Vote** : validation des travaux de la CRH sur ces 3 points

**7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)**

**=> La délibération est adoptée**

### **3) Présentation du travail sur la prévention des séismes**

Le Proviseur présente les résultats de ses entretiens avec la société Geohazards. Spécialisés dans la prévention lors des séismes, ils seraient en mesure :

- de préparer les élèves et les personnels au travers d'exercices adaptés
- de prévenir les chutes d'objets ou d'éléments des bâtiments lors d'un séisme

Leurs experts venant de San Francisco pour le Népal pourrait venir au LFD faire une expertise.

Il est demandé par le conseil que lors de la venue de l'expert, l'officier de sécurité de l'ambassade assiste à l'entretien. Le SCAC étant directement concerné par un séisme comme le LFD, leur participation est requise.

La réunion de la commission sécurité aura lieu le jeudi 14 mai 2015.

*NBI*

#### **4) Point sur les travaux**

##### **a) poste de garde**

Les travaux pour le poste de garde commenceront si possible dès la fermeture du lycée.

##### **b) ouvertures de sécurité**

L'ambassade est en charge du projet, les travaux devraient être réalisés sous leur maîtrise cet été selon le responsable du SIL.

##### **c) espace du Bistrot**

La position du conseil demeure la même, à savoir aucun investissement n'apportant de plus-value n'est pertinent.

L'ambassade reste sur sa position, à savoir le maintien des arbres et suggère si la cantine n'est pas réalisable de trouver une autre utilisation pour cet espace.

A ce stade, compte-tenu de la fin de l'année scolaire et de l'investissement en temps nécessaire pour monter un projet, seule une utilisation n'impliquant pas de travaux est concevable. Les membres du conseil vont réfléchir sur le sujet et rendront leur réponse d'ici une semaine.

Le conseil remarque que ce projet a déjà eu un coût en temps et financier et qu'il est regrettable que, alors que la loi autorise à couper les arbres, il soit rejeté par l'ambassade après plusieurs réunions de présentation.

Le conseil rappelle les propos tenus par la ministre de l'Education Nationale et Mme Farnaud, directrice de l'AEFE le 10 avril 2015 à Paris : les lycées français à l'étranger sont une vitrine de la culture française, ils sont une nécessité pour les entreprises françaises et les français à l'étranger. Lors de la visite de l'ambassade, l'inspecteur du MEA a dit que dans les villes où cela s'avérait nécessaire, les lycées devaient être épaulés.

#### **5/ Validation des statuts - articles 1 à 4**

Les articles 5 à 7 sont passés en revue à partir de la version travaillée en concertation avec M.Gillon, attaché de coopération éducative, que le conseil remercie vivement.

La formulation définitive est soumise au conseil.

**Vote :** validation des articles 5 à fin tels que présentés

**7 oui pour 7 votants (dont 1 procuration)**

**=> La délibération est adoptée**

**Les statuts seront présentés en assemblée générale extraordinaire le jeudi 28 mai 2015 pour validation.** Une version en anglais sera envoyée avec peut-être une semaine de décalage.

#### **6/ Questions diverses**

De nombreux cas de gastro-entérite ont été enregistrés cette semaine. Il est difficile d'en connaître l'origine. Le proviseur est en attente de résultats d'examens de certains enfants.



Il est à noter qu'un certain nombre de mesures ont déjà été prises :

- nettoyage renforcé des portes, rambardes, toilettes....
- nettoyage renforcé des supports de bonbonnes d'eau
- rencontre avec le prestataire de cantine pour modifier les menus

Il est rappelé le principe de précaution, un enfant est remis à l'école si et seulement si il ne présente plus de symptômes et avec un certificat médical. Il est nécessaire que les élèves se lavent la main régulièrement et boivent beaucoup d'eau, la chaleur étant survenue de façon brutale.

La séance est levée à 21h10. Le prochain conseil est fixé au jeudi 21 mai.

Secrétaire  
Sandrine Féron



Présidente  
Isabelle Smith-Naura

